Activité des Groupements suisses en France

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **21 (1941)**

Heft 2

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DATES	NATURE DES DÉCLARATIONS OU FORMALITÉS	SERVICE COMPÉTENT
Du 1er au 20	Versement sur état des droits de timbre exigibles en raison des quittances délivrées pendant le mois précédent par : 1° Les directeurs de théâtres et tous autres établissements de spectacle. 2° Les commerçants et industriels autorisés à payer sur états.	Bureau de l'Enregistrement
Du 1er au 25	Taxe unique à la production de 9 p. 100 et taxe sur le chiffre d'affaires 3 p. 100. Paiement. En ce qui concerne la taxe de 9 p. 100 sur le montant des livraisons du mois précédent, et en ce qui concerne la taxe de 3 p. 100 sur le montant des encaissements ou débits, ou paiement des acomptes provisionnels.	Recette des Contributions Indirectes à Paris Bureau du Chiffre d'Afaires
Du 1er au 25	Taxe sur les transactions de 1 p. 100. Paiement de la taxe sur les recettes et les débits du mois précédent.	Recette des Contributions Indirectes à Paris, Bureau du Chiffre d'Affaires
Du 1er au 31	Contributions directes mises en recouvrement le mois précédent. Paiement de la mensualité exigible.	Perception

Communiqué par la Société Fiduciaire de Contrôle et de Révision, 51, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris

ACTIVITÉ DES GROUPEMENTS SUISSES EN FRANCE

Le Comité Central des Sociétés Suisses de Paris nous communique l'avis suivant :

Commémoration du 1er août 1291

Chers Compatriotes,

« Le 1er Août », a dit un écrivain de chez nous, « est le jour des cœurs fidèles... Ce jour-là, les plus indifférents accordent à la patrie une pensée grave et renouvellent dans leur cœur le serment de l'aimer et de la servir. »

Cette année, notre Fête nationale revêtira dans toute la Suisse une ampleur et une solennité particulières. Il y aura, en effet, le 1er août, 650 ans que naissait, au bord du Lac des Quatre-Cantons, berceau de notre indépendance, la jeune Confédération.

De même que l'année passée, les circonstances ne nous permettent pas, à nous Suisses de Paris, de célébrer cette date mémorable par des réjouissances. Nous voulons, cependant, la commémorer dignement. Ceux d'entre vous qui se trouvaient à Paris l'an dernier à pareille époque ont certainement gardé le souvenir des cérémonies par lesquelles notre Colonie a marqué l'anniversaire du premier pacte fédéral.

Nous vous proposons de procéder de la même façon cette année. Des offices religieux au cours desquels nous pourrons nous recueillir ensemble et implorer sur notre Patrie la bénédiction divine, n'est-ce pas la meilleure manière de fêter le 1er Août?

D'accord avec M. Naville, Gérant de notre Consulat, qui nous a donné sa complète approbation, nous vous convions donc à prendre part à deux cérémonies religieuses, qui seront :

1° Un culte protestant, qui sera célébré au Temple de l'Oratoire, 1, rue de l'Oratoire et 147, rue Saint-Honoré (Métro : Louvre), le samedi 2 Août 1941, à 17 heures, par M. le Pasteur Schaller.

2° Une messe en commémoration du 1er Août 1291, qui sera dite à l'église Sainte-Clothilde, rue Las-Cases (Métro : Solférino), le dimanche 3 août, à 11 heures.

Nous vous donnons rendez-vous à ces offices, où, nous en sommes certains, vous tiendrez à vous rencontrer en grand nombre, et nous vous prions d'agréer, chers Compatriotes, l'expression de nos sentiments dévoués.